

ASSOCIATION

« LES AMIS DU LITTORAL ARÉSIEN »

7, boulevard Javal - 33740 ARÈS

Tél. 56 60 22 26 - C.C.P. 1 325-89 M Bordeaux

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 - Déclarée à la Préfecture de la Gironde n° 10.185 -
Publication au J.O. du 31 octobre 1973 et agréée par arrêté préfectoral du 24-2-78 au titre de
l'art. L. 121.8 du code de l'urbanisme [compétence géographique ARÈS] art. L. 161.1 du code de
l'urbanisme et de l'art. 40 de la loi du 10-7-76 sur la protection de la nature pour ARÈS, LEGE et
ANDERNOS

BULLETIN D'INFORMATION N° 14 [MAI 1990]

BUTS DE L'ASSOCIATION :

Agir par tous ses moyens en faveur de la qualité de la vie, pour lutter contre toutes les nuisances, améliorer la sécurité des plages et des routes, participer au développement culturel.

COTISATIONS :

— Membres actifs..... 50 F
— Membre bienfaiteur..... 80 F
et au-dessus

d'hôpitaux et de monastères et, étant aussi choisi comme patron par les orfèvres, Andernos donna son nom à l'église romane à trois absides (qui a perdu son absidiole sud). Décrivant "Saint-Eloi" Mgr Laroza remarque que l'axe du chevet est infléchi vers le sud et que le cul-de-four de l'absidiole nord est en pierres et briques mêlées. Cette absidiole (XV^e siècle), consacrée à **Sainte-Quitterie** est ornée de figures de femmes portant des cierges, fleurs de lys, étoiles et croix de Malte peintes au poncif. Mgr Laroza déplore "le malencontreux clocher moderne bâti à l'est". Nous l'approuvons dans sa critique.

EDITORIAL

L'EGLISE DE SAINT-ELOI A ANDERNOS... SAINTE-QUITTERIE... ET LES RUINES GALLO-ROMAINES.

PAR ROGER GALY

Nous avons demandé à Roger Galy, Lauréat de l'Académie de Bordeaux, auteur d'un ouvrage sur le Bassin d'Arcachon, de deux plaquettes concernant Andernos et récemment d'ouvrages qui ont connu et connaissent le succès "Rues de Bordeaux" et "le monument aux Girondins", de vous parler de Saint-Eloi, de l'église dédiée aussi à Sainte-Quitterie et des ruines Gallo-romaines. C'est avec plaisir que nous publions son texte.

Saint-Eloi (588-660) Elegendus évêque de Noyon, orfèvre, fit le trône de **Clotaire II** et, ayant trop de métal précieux, construisit un second trône. Il fut alors nommé maître de la monnaie et **Dagobert** lui donna le titre de Trésorier royal. Il se révéla un grand bâtisseur

SAINTE-QUITTERIE

Cette jeune fille d'excellente famille, vierge et martyre fut condamnée à mort parce qu'elle voulait être chrétienne et son père la fit décapiter. Il ne fallait pas, en ces temps durs, désobéir au "pater familias" (1).

La fête de Sainte-Quitterie est célébrée le 22 mai dans la joie et la décence. Jadis, elle donnait lieu à de turbulences telles que le 1^{er} juin 1878 l'Archevêque la réglementa et donna des ordres précis à M. le Curé (notamment la fermeture de la veyrine derrière l'autel et du couloir à neuvaines).

LES RUINES GALLO-ROMAINES

En 1851 des substructions antiques longeant le bassin furent découvertes (murailles de pierres blanches, morceaux de colonnes en marbre rouge, statue de pierre).

En 1902 lorsqu'on désaffecta le cimetière paroissial, M. de Sarrau découvrit les substructions d'une partie du monument gallo-romain qui pourrait être (?) villa ou basilique. Au musée d'Andernos se trouve l'épitaque d'un Evêque que l'on a pu déchiffrer malgré les cassures. En voici la traduction : "3 septembre, l'Evêque Epidus, de l'église de Boiens".

QUELQUES DÉTAILS UTILES... OU PITTORESQUES.

Pour ne pas surcharger de détails et de notes le bref exposé qui précède j'ai préféré noter, à part quelques **points particuliers** qui m'ont semblé **utiles** ou **pittoresques**.

- Les notables furent longtemps enterrés dans l'église (jusqu'à la révolution). Les testaments font apparaître des dons à cet effet. Ont été enterrés là de Labrunette, Rondeau, Ducanin, Prévost (la liste des dons se trouve sur les archives de la Gironde. En 1689 Antoine Rondeau offrait 211 livres, des filets, un vieux cheval et une méchante pinasse uzée (*sic*).
- Léo Drouyn fait remonter la construction de l'église Saint-Eloi au XI^e siècle.
- Le clocher primitif était "mal en ordre" en 1628 (rapport de l'archevêché).
- Le parlement de Bordeaux ordonna des réparations après le rapport du Curé d'Audenge (1761). Elle eurent lieu en 1766 puis à nouveau en 1783.
- 1896 : Pose de la 1^{re} pierre du nouveau "cloché" (Abbé Gouvineau).
- 1893 : Bénédiction des cloches. il y en a 3 (sol, ré, si). L'Abbé Bauvau officie.
- Sous la révolution Saint-Eloi a été désaffecté.
- Les cloches ont eu pour parrains et marraines Paul Simon et Marie Rougier (La Marie-Paul), Emile Tripiet et Jeanne Gautier (La Jeanne-Emile). Pour "renseigner la postérité" (*sic*) les documents concernant église, cloches, clochers ont été placés dans dans une bouteille capsulée scellée dans la pierre, 3^e assise du pilier du levant le 20 mars 1896.
- Le clocher actuel a été bâti là où on le voit en vue d'intervertir l'église, de mettre le chevet à la porte du côté bassin et la porte sous le clocher face à la route ce qui est une erreur foulant au pied l'orientation des églises du XI^e siècle (2).

Roger GALY

NDLR

1) Si l'on en croit la tradition, c'est à quelques centaines de mètres de l'enceinte romaine d'Aire-sur-Adour, au V^e siècle, qu'avait été martyrisés Quitterie, jeune princesse Gothe dont plusieurs cités d'Espagne ou du Portugal revendiquent aussi la gloire.

La date et les circonstances de l'événement varient selon les textes, mais toujours revient l'affirmation selon laquelle Quitterie aurait pris dans ses mains sa tête que venait de lui trancher le bourreau, et l'aurait portée sur la colline à l'endroit où s'élève aujourd'hui la basilique qui lui est dédiée, et dont la crypte abrite encore le sarcophage de marbre qui passe pour avoir renfermé ses reliques jusqu'au XVI^e siècle.

Cette sainte a été l'objet de culte particuliers dans plusieurs paroisses de notre Sud-Ouest.

La commune de Braud, en Gironde, très connue aujourd'hui pour sa centrale atomique, fêtait encore au XIX^e siècle sa patronne appelée Ste-Aquitière, nom déformé de Ste-Quitterie, conséquence du parler très spécial propre au pays "Gavache".

2) Cette interversion n'a pas eu lieu, heureusement.

NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 AOUT 1989

Celle-ci a réuni 118 adhérents présents ou représentés, en présence de MM. Perrière, premier adjoint au maire d'Arès, Orlandi, également adjoint au maire d'Arès, et du Docteur Cazeneuve, représentant le maire d'Andernos.

M. Cazalet, député, maire de Lège et conseiller général s'était excusé.

Le rapport moral du Président a porté sur la bonne santé de l'Association, malgré un léger fléchissement du nombre de cotisants par suite de décès et de départs. De nouvelles adhésions ont presque compensé les pertes.

Le président souhaite la bienvenue à ces nombreux amis et exhorte l'assemblée à persévérer pour nous obtenir de nouveaux sympathisants.

Il renvoie aux "questions diverses" proposées en fin de séance dans le courrier des adhérents pour aborder tous les problèmes d'actualité et permettre aux édiles présents de s'exprimer à leur sujet.

Le rapport moral ayant été adopté à l'unanimité, le président donna lecture du rapport financier du Trésorier, Roger Guicheney, excusé parce que souffrant.

Il en résulte que les nouveaux taux de cotisation ont permis à notre trésorerie de retrouver son équilibre, en faisant apparaître un solde disponible de 12.960 francs à la date de l'A.G., alors qu'à la même époque l'an dernier il n'était que de 10.458 francs, somme un peu juste pour permettre de faire la soudure avec les prochaines rentrées.

Nos adhérents sont vivement remerciés de nous avoir compris à ce sujet.

Le rapport financier fut alors adopté à l'unanimité.

Le renouvellement du tiers sortant de notre Conseil d'Administration conduit à réélire à l'unanimité Mmes Dubet, Vautrin et M. Bidondo.

M. Michel Légal, ingénieur conseil, est ensuite élu à l'unanimité au siège de M. Pierre Bompierre décédé en cours d'année.

Le dépouillement de l'abondant courrier de nos adhérents est ensuite abordé, et, permet d'évoquer tour à tour les nombreuses questions d'actualité : dégradation du Bassin, sécurité routière et sur l'eau, espaces verts, et toutes les nuisances ressenties par les habitants. Les conseillers municipaux présents participent très activement aux débats. L'assemblée constate des efforts notables dans certains domaines et en remercie la municipalité d'Arès et d'Andernos.

Faisant suite à une intervention du Commandant Mazodier en fin de séance, l'assemblée vote à l'unanimité une motion invitant le président à faire participer notre association aux travaux de Commissions qui siègent au SIBA en vue de l'élaboration du Schéma directeur du bassin d'Arcachon, et à l'élaboration du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (S.M.V.M.), conformément à la loi du 3 janvier 1986 sur l'aménagement, la protection, et la mise en valeur de la mer.

NOTRE ANIMATION CULTURELLE 1989 « LES LUNDIS ARÉSIENS »

Ces conférences destinées à contribuer au développement culturel de tous, avec entrée gratuite, se sont déroulées avec succès du 24 juillet au 22 août :

Le 24 juillet, *DU YUNNAM A CANTON,
LA CHINE D'AUJOURD'HUI,*
par M. le professeur LASSERRE

Le 31 juillet, *EUROPE 1992, FORCES ET
FAIBLESSES DE LA FRANCE,*
par Mlle HAYS

Le 7 août, *L'EXPLORATION DU SYSTEME
SOLAIRE,*
par M. Daniel BENEST, astronome

Le 14 août, *HONG-KONG,*
par M. le Professeur BARRERE

Le 21 août, *LES GRANDS SYMBOLES
TRADITIONNELS DANS L'ART,*
par M. JACQUES d'Arès

Le 28 août, *LA RÉVOLUTION, SES LUMIERES
ET SES OMBRES,*
par M. le Doyen PAPY.

DÉGRADATION DU BASSIN.

Une motion votée par notre assemblée générale de 1988 avait été adressée en son temps aux autorités de Région, du Département, et des Communes d'Arès, Andernos et de Lège.

En réponse, le Préfet nous a adressé la lettre dont nous donnons ci-après de larges extraits :

“ J'ai soumis les divers problèmes exposés dans ce document à l'Administrateur en Chef des Affaires Maritimes, Chef du quartier d'Arcachon qui vient de communiquer les précisions suivantes :

“ Il semblerait que deux types de causes soient à l'origine de ces phénomènes :

“ - une cause naturelle liée à la tendance globale du bassin à devenir une “lagune”, en relation avec des variations dans la circulation des eaux, elles-mêmes en liaison avec les phénomènes cycliques d'ouverture ou de fermeture des passes Nord et Sud.

“ - des causes conjoncturelles : l'occupation des parcs ostréicoles par les cultures en surélevé contribue probablement à leur exhaussement. Des mesures de dévasage périodique seraient nécessaires.

“ Le syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon est sensibilisé à ces phénomènes et des mesures sont envisagées.

“ Par ailleurs, je vous précise que conformément aux instructions interministérielles du 22 juin 1988 un groupe de travail, chargé de définir la politique départementale nécessaire pour prévenir les atteintes à l'environnement dues à l'eutrophication des lacs, étangs, canaux et rivages marins est en cours de constitution en Gironde.

“ Enfin, l'Institut Français de Recherche pour l'exploitation de la Mer à l'intention de réaliser un modèle hydrodynamique numérique du bassin qui permettra à la fois de décrire son fonctionnement et de prévoir les incidences des éventuelles modifications.”

Nous avons l'intention de prendre langue avec le groupe de travail dont il est fait mention à l'avant dernier alinéa de cette lettre.

ELABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DU B.A.

Le Syndicat Intercommunal (SIBA) a pris en main l'élaboration du Schéma Directeur, et, pour cela, a formé des commissions de travail.

Notre Association fait partie de la Commission B (aptitudes et contraintes du milieu).

Les travaux sont menés très sérieusement, mais font entrevoir des délais d'élaboration assez longs.

Une question s'est posée dès le départ : faut-il préparer le SMVM (Schéma de Misen en Valeur de la Mer) en même temps que le Schéma Directeur, qui, lui, ne vise que les territoires émergés ? La réponse, de bon sens, serait affirmative, afin d'éviter des incompatibilités prévisibles entre les deux documents si ceux-ci sont élaborés séparément. Dans cette éventualité, des difficultés inextricables sont fatales en effet.

Le représentant d'Etat à la commission B, délégué de la D.D.E., avait certainement conclu ainsi, lorsque dès le début des travaux, il avait suggéré un moindre mal qui aurait consisté à faire un “Schéma Directeur approfondi sur les problèmes de la mer”, mais en vain...

Les Ostréiculteurs et les Associations pour la Défense de la Nature continuent à demander le jumelage des deux schémas.

On notera que les procédures pour élaborer l'un et l'autre documents sont très différentes l'une de l'autre.

a) **POUR LE SCHÉMA DIRECTEUR**, ce sont les communes (ici groupées au sein du SIBA), qui déclenchent la mise en chantier par une demande adressée au Préfet :

- Ainsi, en mai 1987, le SIBA a demandé au Préfet d'étendre ses compétences aux communes de Mios et de Marcheprime (afin de retrouver ainsi le périmètre du SDAU). Accord a été donné le 12 avril 1988.

- Puis il a demandé au Préfet de désigner les services de l'Etat participant aux travaux.

- En octobre 1988, le SIBA a constitué les commissions chargées du travail : 1 commission générale et 5 commissions spécialisées.

Les travaux à proprement parler ont débuté alors avec la réunion du 7 février 1989, au cours de laquelle le Président Cazalet a exprimé le vœu (1) de parvenir à un nouveau schéma directeur dans un délai de 18 mois, c'est-à-dire en 1991... En résultera alors un simple projet qui devra être ensuite soumis aux collectivités locales et au public...

b) **POUR LE SMVM**, selon le décret du 5 décembre 1986, c'est le préfet qui prend l'initiative. Il fait élaborer un projet par le service de l'Etat de son choix. Puis il le soumet à un groupe de travail comprenant notamment des représentants des conseils municipaux, des assemblées consulaires, des organismes professionnels, des établissements publics intéressés et des associations agréées au sein de la loi du 10/7/1976 (dont nous sommes).

Puis, le projet est soumis par le Préfet **simultanément** pour avis aux conseils municipaux, généraux et régionaux concernés, ainsi qu'aux établissements publics (chambres consulaires et sections régionales de la conchyliculture intéressées.

Une délibération est réputée favorable passé un délai de deux mois à compter de la réception de la demande par l'organisme intéressé.

EN MEME TEMPS, le projet est mis par décision du Préfet à la disposition du public pendant deux mois dans les mairies.

Le projet de schéma, accompagné des avis recueillis et de l'accord du Préfet Maritime, est transmis par le Préfet, commissaire de la république au ministre chargé de la mer et approuvé par décret en Conseil d'Etat.

Cette procédure, confère au SMVM la qualité d'être opposable aux tiers.

Elle a l'avantage d'être **rapide** (2), tout en respectant les règles démocratiques. Elle est d'autant moins coûteuse, par rapport au Schéma Directeur, que l'Etat prend à sa charge les deux tiers de la dépense, un tiers restant à la charge des collectivités locales qui peuvent espérer des subventions.

QUELQUES TRAVAUX PROGRAMMÉS :

A Arès : réalisation d'un passage en grave sur le sentier des douaniers (entre la lagune et le port), avec quelques bancs pour les promeneurs - achèvement du nouveau groupe scolaire, 5^e tranche de la nouvelle alimentation en eau potable, aménagement de 2 nouveaux courts de tennis, etc, mais à noter surtout : aménagement du carrefour angle route d'Andernos et rue du 14 juillet, avec rond-point et sens giratoire (promis pour fin 1990). Pour 1991 : suppression des poteaux supports de lignes électriques rue du 14 juillet.

A Andernos : achèvement du nouvel Hôtel de Ville, 2^e tranche de la salle de billard, extension de la salle des sports, de nombreux travaux routiers, etc.

1) *Vœu certainement bien chimérique...*

2) *Il est plus rapide, en effet, d'amender un projet que d'en établir un. D'autre part, les délais de mise à disposition sont réduits autoritairement.*

ADIEU, DOYEN PAPY...

Le Doyen Papy n'est plus... Une mort brutale l'a emporté le lundi 28 mai 1990.

Grand ami de notre Association, dont il était administrateur depuis sa fondation, il restera pour nous un homme d'une érudition exceptionnelle, doué d'un cœur d'or.

Natif de Mont-de-Marsan, il suivit sa famille qui vint de fixer à Bordeaux pendant la guerre 1914/1918 et eut ainsi très tôt l'occasion de faire des séjours à Arès... C'est là, sans doute, que naquit sa vocation de géographe, en contemplant nos horizons rapprochés, qui faisaient entrevoir d'autres horizons beaucoup plus lointains...

Travailleur acharné jusqu'à sa dernière heure, il était en outre toujours prêt à rendre service. Notre Association a ainsi largement profité de ses capacités, de sa générosité et de sa patience, au point d'en avoir sans doute abusé parfois...

Que madame Louis Papy, ses enfants et petits enfants, veuillent bien accepter nos condoléances affectueuses.

NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. A. PLOUX, Président,
R. DUBOURG, vice-président,
J. RAUZET, secrétaire,
R. GUICHENEY, trésorier,
Mmes DUBET, ROUSSEAU, VAUTRIN
Mlle BADET.
R. BIDONDO, Dr de CHORIVIT,
LABONTÉ-MICAS, M. LÉGAL,
L. PAPY†.